

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance n° 1 du 18 janvier 2024

DATE DE LA CONVOCATION

le 12 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi dix-huit janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN et Manuella PESTEL.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Hervé BIGOURD, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, représentée par Georges DEMANET, Nathalie ANCELIN, représentée par Manuella PESTEL, Pascal PETITBON, représenté par Thierry JOURNEUX, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Isabelle CATHERIN.

❖ *Délibération n° CM..02-2024*

Aménagements de voirie – Cheminement PMR RD35

Demande de subvention au Département

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la Commission du 11 janvier 2024 sur le projet,

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés;

▮ DECIDE de réaliser dans la Grande Rue (RD35) les travaux de mise aux normes PMR du trottoir entre l'Allée de Flambermont (RD526) et le numéro 38 avec aménagement des passages piétons,

▮ DECIDE, en l'absence de plan de déplacements urbains et même de besoins recensés, de ne pas intégrer d'aménagements spécifiques à la circulation des cycles (piste, couloir, marquage ...)

Envoyé en préfecture le 20/01/2024

Reçu en préfecture le 20/01/2024

Publié le

ID : 060-216005793-20240118-02_2024-DE

S'LO

- ▶ ACCEPTE l'estimation prévisionnelle des travaux de 64 000,00 € HT,
- ▶ ACCEPTE l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élevant à 71 500,00 € HT, soit 85 800,00 € TTC
- ▶ SOLLICITE une aide du Département afin d'assurer le financement de l'opération.
- ▶ PREVOIT en conséquence le financement minimum suivant :

- subvention au taux communal de 28 % :	20 020,00 €uros
- emprunts ou fonds libres :	51 480,00 €uros
	<hr/>
TOTAL H.T.	71 500,00 €uros
	<hr/>
- TVA :	14 300,00 €uros
	<hr/>
TOTAL TTC	85 800,00 €uros

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme, le 20 janvier 2024



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 20 janvier 2024.

Isabelle CATHERIN, Secrétaire